

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022
COMMUNE DE NEUF-MARCHE
2^{ème} réunion de 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 25 mars à 20h30 les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Neuf Marché, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Dominique BUT, Maire.

Présents : Mmes DERVARIC Martine, BOURGOIN Véronique, LECLERQ Johanna
Mrs BUT Dominique, POREZ Jean-Paul, BOURDON Zacarie, OUIN Arnaud

Absents excusés : Mme DUMAZEDIER Marie pouvoir à Mr POREZ Jean-Paul
Mme LESEIGNEUR Marie-France pouvoir à Mme LECLERQ Johanna
Mme BOUQUET Amanda pouvoir à Mme BOURGOIN Véronique
Mr GREUET Laurent pouvoir à Mr BOURDON Zacarie
Mr COLLET Frédéric pouvoir à Mme DERVARIC Martine
Mr BANCE Stéphane pouvoir à Mr OUIN Arnaud

Mme GROS Karen, Mr PEZET Boris

Secrétaire de séance : Mme DERVARIC Martine

Date de convocation : 18 mars 2022

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 FEVRIER 2022

Après lecture ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr POREZ Jean-Paul doyen d'âge, vote le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	prévu :	263 935.59
	réalisé :	203 292.60
	reste à réaliser :	59 700.00

Recettes	prévu :	263 935.59
	réalisé :	218 590.37
	reste à réaliser :	9 286.78

Fonctionnement

Dépenses	prévu :	739 983.62
	réalisé :	508 387.18
	reste à réaliser :	0.00

Recettes	prévu :	739 983.62
	réalisé :	777 176.82
	reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	15 297.77
Fonctionnement :	268 789.64
Résultat global :	284 087.41

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLI PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le compte de gestion de l'année 2021 établi par le receveur municipal correspondant au compte administratif n'appelle ni observations, ni réserves. Il est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil municipal sous la présidence de Mr Dominique BUT

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT COMPTE ADMINISTRATI F 2020 A	VIREMENT LA SF 2020 B	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 C	RESTE A REALISER 2021 D	SOLDE DES RESTES A REALISER E	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATIO N DE RESULTAT A+B+C+E
INVEST	1 270.15€		14 027.62€	- 59 700.00€ + 9 288.78€	-50 413.22€	35 115.45€
FONCT	187 458.48€	6 675.99€	88 007.15€			268 789.64€

-considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

-décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	268 789.64€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	35 115.45€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	233 674.19€
Résultat d'investissement reporté (001) excédent	15 297.77€

BILAN DE LA CANTINE

Après la lecture du bilan financier de la cantine concernant l'année 2021, il apparaît un déficit de : 23 119.35€ soit : 2.54€ par repas

Après avoir écouté ce bilan, et conformément au décret n°2006-733 du 29 juin 2006 les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le prix du repas de la cantine à 3.50€ avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2022.

**CONVENTION RELATIVE AU DEFICIT CANTINE AVEC LES COMMUNES DE :
SAINT PIERRE ES-CHAMPS, ERNEMONT LA VILLETTE, MARTAGNY,
BOUCHEVILLIERS**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une convention est établie avec les communes de Saint Pierre-ès-Champs, Ernemont la villette, Martagny et Bouchevilliers concernant le déficit de la cantine de Neuf-Marché. Il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer afin de modifier celle-ci.

L'alimentation, les charges et salaires du personnel de cantine et les autres charges de fonctionnement seront répartis selon le calcul suivant :

- La totalité des dépenses de fonctionnement sera divisée par le nombre d'élèves inscrits,
- La participation de chaque commune se fera en fonction du nombre d'enfants de cette commune, les enfants hors du regroupement scolaire seront pris en charge par chaque commune au prorata des enfants de sa commune.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré l'ensemble du Conseil municipal autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à signer lesdites conventions sur les bases énoncées ci-dessus.

REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES

A partir du 1^{er} mai 2022 les tarifs seront les suivants :

- Concession cinquantenaire : 158€
- Concession trentenaire : 101€

Après avoir délibéré les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité la révision des tarifs des concessions funéraires.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote les subventions suivantes :

6574	Occe76 coop scolaire	1 000€
6574	Club le temps de vivre	300€
6574	Comité départ de la ligue	20€
6574	Aide à domicile en milieu rural	500€
6574	Amicale des anciens combattant	300€
6574	Club sportif Novomarquien	300€
6574	Comité des fêtes	1 500€
6574	ELAN	300€
6574	Art Monik	300€

TRANSFERT DE 13 000€ POUR LE FONCTIONNEMENT DU CCAS

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'affecter la somme de 13 000€ au compte : 657362 Charge de fonctionnement du CCAS

PROGRAMME D'ASSIETTE DE COUPES EN FORÊT COMMUNALE POUR L'ANNEE 2022

Ces coupes sont programmées dans le cadre d'un aménagement forestier en vigueur.

Le conseil Municipal approuve le programme des coupes proposé par l'ONF, conforme au courrier transmis par l'Office National des Forêts, figurant en pièce jointe à cette délibération.

Pour la destination des coupes le conseil Municipal décide de vendre :

- en bloc et sur pied les parcelles : 1.u , 5.a et 7.a, et demande la délivrance des parcelles : 1.u , 5.a et 7.a

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION


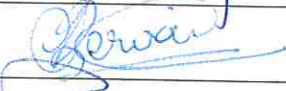
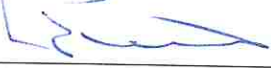




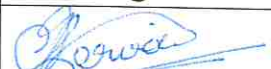




Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote les nouveaux taux suivant le tableau ci-dessous

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Base d'imposition prévisionnelles 2022	Taux votés	Produits attendus
Taxe foncière (bâti)...	455 351	42.70	475 500	43.55	207 080
Taxe foncière (non bâti)...	69 288	36.68	71 900	37.41	26 898
CFE	38 175	20.41	42 200	20.82	8 786
				TOTAL	242 764

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été prises : n°2022-012, 2022-013, 2022-014, 2022-015, 2022-016, 2022-017, 2022-018, 2022-019, 2022-020, 2022-021

Liste des présents

Mme BOURGOIN Véronique	
Mme DERVARIC Martine	
Mme DUMAZEDIER Marie pouvoir à Mr POREZ Jean-Paul	
Mme LESEIGNEUR Marie-France pouvoir à Mme LECLERQ Johanna	
Mme LECLERQ Johanna	
Mme BOUQUET Amanda pouvoir à Mme BOURGOIN Véronique	
Mr BUT Dominique	
Mr COLLET Frédéric pouvoir à Mme DERVARIC Martine	
Mr POREZ Jean-Paul	
Mr BOURDON Zacarie	
Mr GREUET Laurent pouvoir à Mr BOURDON Zacarie	
Mr BANCE Stéphane pouvoir à Mr OUIN Arnaud	
Mr OUIN Arnaud	